



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 27 juin 2022

Date d'affichage : 27 juin 2022

Nombre de membres : 72

En exercice : 72

Présents : 52

Votants : 66

Délibération n°2022-07-155

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 028-200070159-20220704-2022_07_155-DE

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 4 juillet 2022 à 20 h 15 sur convocation en date du 27 juin 2022 signée de M. Benoît PELLEGRIN, Président, en salle « Thierry La Fronde » à Janville en Beauce.

Présents :

M. François-Cyril RACLIN (ARDELU), M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX), Mme Brigitte CHAUVEL (BAUDREVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOCHE EN DUNOIS), Mme Isabelle DORET (BAZOCHE LES HAUTES), M. Jean-Claude BAYARRI (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Fulbert LEVEILLARD donne pouvoir à M. Julien BIRRE (COURBEHAYE), M. Philippe LESAGE (DAMBON), Mme Gwenaëlle VINCHON, M. François VASSORT, M. Julien BIRRE (EOLE EN BEAUCE), M. Gérard DAUBIN (FONTENAY SUR CONIE), M. Francis BESNARD (FRESNAY L'EVEQUE), M. Laurent CLEMENTONI donne pouvoir à M. Marc GUERRINI (GARANCIERES EN BEAUCE), Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Éric COCHIN donne pouvoir à Mme Brigitte CHAUVEL (GOUILLONS), Mme Mélanie SOYER (GUILLEVILLE), M. François COTTIN (GUILLONVILLE), M. Frédéric MONA (INTREVILLE), M. Stéphane MAGUET, M. Clément WINGLER, Mme Marie-Françoise SALAÜN a donné pouvoir à M. Stéphane MAGUET, Mme Brigitte POLISANO a donné pouvoir à M. Clément WINGLER (JANVILLE EN BEAUCE), M. Marc GUERRINI, M. Patrick PARIS, Mme Stéphanie RENVOISE, M. Alain ALLEYL donne pouvoir à Mme Nathalie RENVOISE, Mme Lydia CHOUGNY, M. Clément HAQUET, Mme Nathalie CARNIS, Mme Laurence LEVEILLARD a donné pouvoir à M. Clément HAQUET, Mme Sylvie PECQUET, M. Rémy PROUST a donné pouvoir à Mme Sylvie PECQUET (LES VILLAGES VOVEENS), M. Hugues ROBERT (LOIGNY LA BATAILLE), Mme Françoise MAGUET (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGÉ a donné pouvoir à M. Hugues ROBERT (LUMEAU), M. Yves GORON (MEROUVILLE), M. Patrick CHAPART a donné pouvoir à M. Laurent CASSONNET (MOUTIERS EN BEAUCE), Mme Mathilde WEILL (NOTTONVILLE), M. Jacques BEASLAY (OINVILLE SAINT LIPHARD), Mme Ghislaine BIGOT, M. Serge RINGWALD a donné pouvoir à Mme Ghislaine BIGOT (ORGERES EN BEAUCE), M. Bruno ORSINI (OUARVILLE), Mme Florence HERON (OYSONVILLE), M. Thierry FALLOU (PERONVILLE), M. Daniel LEHERISSE (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), Mme Isabelle MONTGUILLON (PRASVILLE), Mme Laetitia VARET (RECLAINVILLE), M. Pascal REAU (ROUVRAY SAINT DENIS), M. Jean-Marc DUPRE a donné pouvoir à M. Benoît PELLEGRIN, Mme Louise VICENTE a donné pouvoir à Mme Florence HERON (SAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoît PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD a donné pouvoir à M. Laurent LECLERCQ, Mme Delphine BRETON, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, M. Jean-Michel PINCELOUP (TOURY), M. Roger MINEAU (TRANCRAINVILLE), M. Philippe GAUCHERON (VARIZE), M. Claude BILLAUD (VILLARS), M. Laurent CASSONNET (YMONVILLE)
Mme Brigitte CHAUVEL est nommée secrétaire de séance

Objet : Avis sur le parc éolien de la Butte St Liphard (Oinville - Janville)

Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017187-0001 en date du 6 juillet 2017 portant réduction de périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce, et n° 2017289-0002 en date du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu l'avis de la MRAE sur le projet

Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que « Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent

être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

L'avis sur le projet de parc éolien de la « Butte Saint-Liphard » concerne le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes supplémentaires sur le parc (voir plan annexé à la présente délibération).

Le projet comporte sur l'installation de 6 aérogénérateurs de 2,2 MW pour une puissance totale de 13,2 MW.

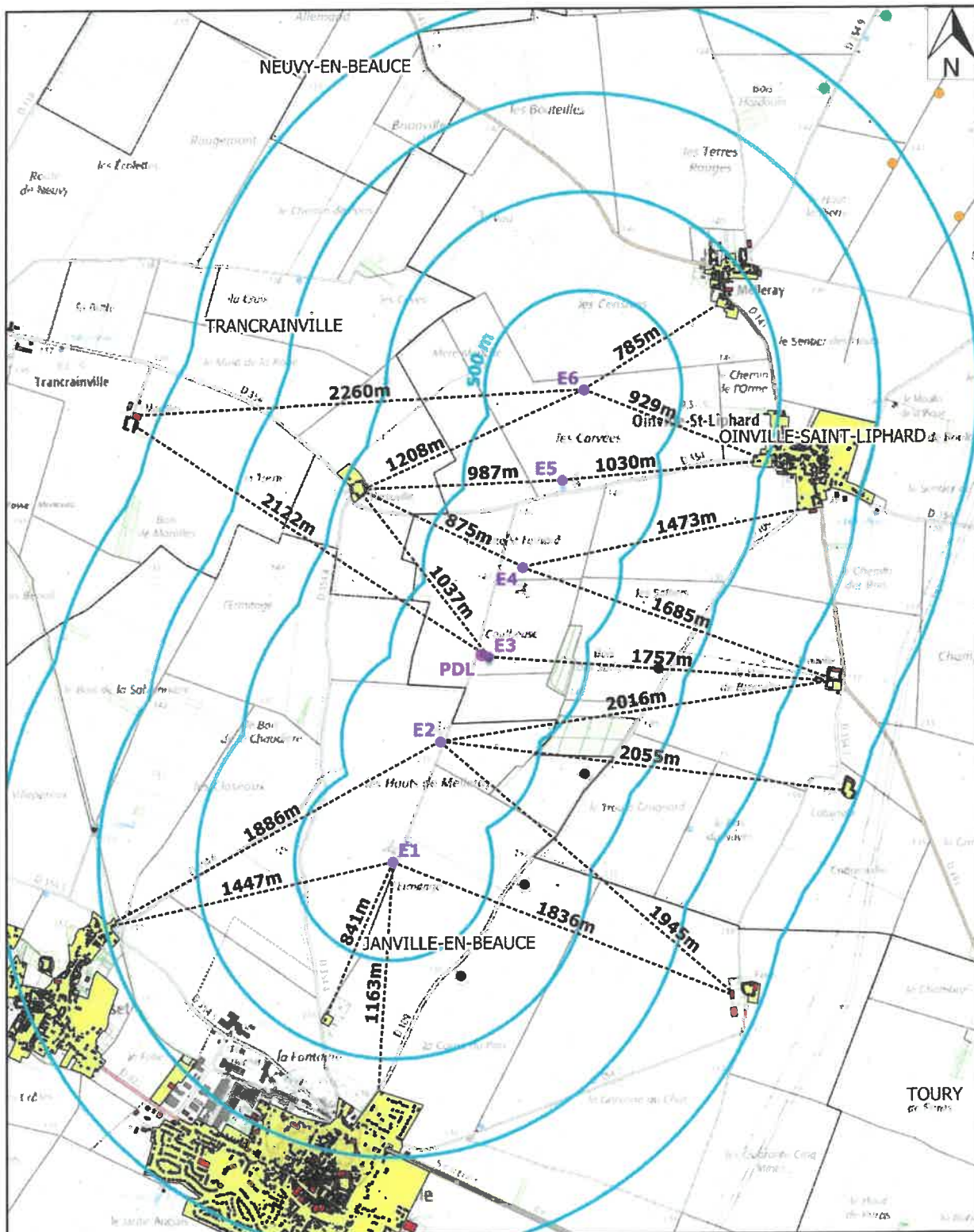
Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

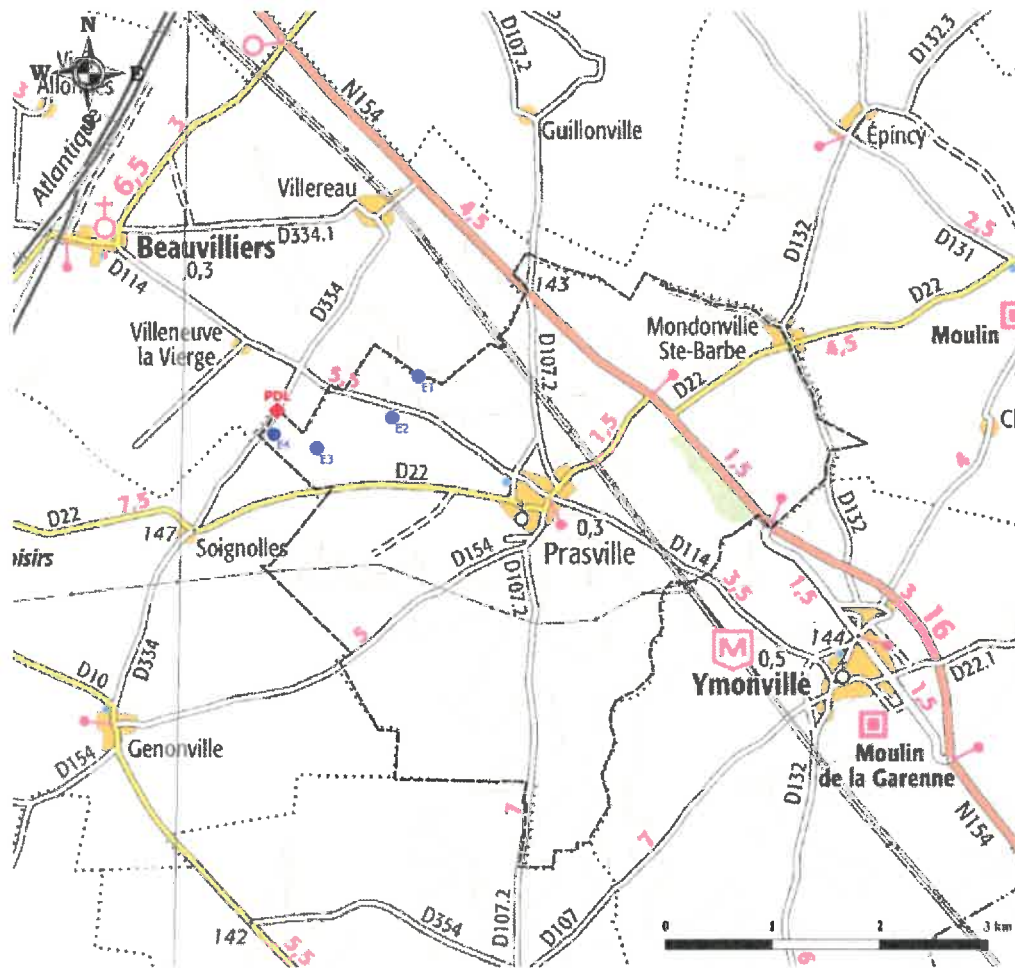
SLOW

ID : 028-200070159-20220704-2022_07_155-DE



- Eolienne du projet
 - Poste de livraison
 - Ecart de 500 m en 500 m
 - Limites communales
 - Zones urbanisables selon les PLU en vigueur
 - Parc éolien des Hauts de Melleray
 - Parc éolien du Bois Cheneau
 - Parc éolien du Grand Camp
 - Parc éolien du Bois Violette
 - Habitat
- 0 500 1000 m
- Source: KALLISTA ENERGY, IGN

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
 Reçu en préfecture le 07/07/2022
 Affiché le
 ID : 028-200070159-20220704-2022_07_155-DE



Localisation géographique



Mars 2021

Source : IGN 1000
Copie et reproduction interdites



Légende

- Parc éolien de Morsville
- Éoliennes
- Postes de livraison
- Localisation du projet
- Limite territoriale
- Limites communales


Décide avec 65 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- **d'émettre un avis favorable concernant le projet parc éolien de la « Butte Saint Liphard » sur les communes de Oinville Saint Liphard et Janville-en-Beauce**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Benoît PELLEGRIN



Envoyé en préfecture le 07/07/2022
 Reçu en préfecture le 07/07/2022
 Affiché le 
 ID : 028-200070159-20220704-2022_07_155-DE